

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

MAIRIE SAINT PAULET DE CAISSON

Envoyé en préfecture le 08/02/2017 Reçu en préfecture le 08/02/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT PAULET DE CAISSON N° 07-02-11

L'an deux mil dix-sept et le sept février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 01 février 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe SERRE, Maire

PRESENTS: M. SERRE C., M. CARABALLO W., M. DEMARBRE T., Mme GARCIA E., Mme FERNANDEZ B., Mme LARGIER J., M. DELORME D., Mme RODRIGO M., Mme GRANIER A., M. DARBEILLE M., M. GERME J.P., Mme HAVERLAND G., Mme BEDECHE A.

ABSENTS: M. CARON P. (procuration à M. SERRE C.); Mme LOPEZ C. (procuration à Mme HAVERLAND G.); M. FABRE E. (procuration à M. GERME J.P.); M. PARRE P. (procuration à M. DEMARBRE T.); Mme PAGES M. (procuration à Mme LARGIER J.); M. BOUQUET S..

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Elisabeth GARCIA

DENOMINATION DE RUES ET IMPASSES

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Suite aux différents travaux d'aménagement de lotissements sur la commune, de la voirie a été créée pour desservir les différents lots (futures habitations).

Il est proposé au conseil municipal de donner les dénominations suivantes

Localisation	Proposition de dénomination
Lotissement « Les jardins de Mangarèle » - Mme Terrasse, derrière la cave coopérative	Impasse des vignerons
Lotissement « Chapus » - Chemin de la Prade	Impasse des mineurs
Lotissement « Beissier » - au droit des réservoirs des Pensions.	Impasse Clos des Pension
Lotissement « Gonzalo » – Chemin de Carsan	Impasse Champ Couffé
Lotissement « Le domaine de la chapelle » à côté du cimetière (18 lots).	Rue du moulin
Lotissement « Les côteaux de Goudon » en	Rue des côteaux de Goudon
face du cimetière (16lots).	

Envoyé en préfecture le 08/02/2017 Reçu en préfecture le 08/02/2017 Affiché le

ID: 030-213002900-20170207-070211-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les dénominations proposées ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus dits Pour extrait conforme. Certifié exécutoire par transmission en préfecture le 08/02/2017

Le Maire,

Christophe SERRE